

Le Saint-Martinois

Bulletin municipal d'informations

**le maire, les membres du conseil
municipal et le personnel communal
vous adressent leurs**

**Meilleurs
vœux
2024**



Sommaire

Édito	3
Bilan à mi-parcours.....	4
Contexte : La ville s'est donnée les moyens de réaliser son programme.....	4
Réaménagement de la place Louis Désenclos	4
Rénovation de la cuisine de la Martinoise et de la salle Jacques Brel.....	5
Modernisation de l'éclairage public.....	5
Auberge de Carnelle et nouveau parking	6
Création d'allées au cimetière du Lieutenant Baude	6
Création des trottoirs de la rue Corentin Celton.....	7
Création d'allées aux abords de l'école maternelle Pauline Kergomard	7
Les jeux d'extérieur.....	7
Curage de bassin dans la station d'épuration	8
L'accueil des jeunes.....	8
Comité de la Caisse des écoles et les actions municipales pour les écoliers.....	9
Labellisation France services 2023.....	9
Aidants Connect depuis 2022 (action CCAS)	10
Les partenariats.....	10
Des actions moins visibles.....	11
L'action sociale	12
L'extension du restaurant scolaire de l'école élémentaire.....	13
La rubrique de la minorité (texte remis le 12/12/2023).....	14
À l'étude pour demain.....	15
Extension du Centre de loisirs - ACELVEC.....	15
Projet de réhabilitation des salles Prévert (Salles Noreev et Saint-Exupéry)	15
Le logement d'urgence	16
Création d'un tiers lieu en lieu et place de l'ancienne maison forestière	17
Désimperméabilisation de la cours de l'école élémentaire.....	17
Le monde associatif	17
Enquête statistique sur votre cadre de vie.....	18
Roulez petits bouchons.....	18
Aurélien BALBINOT, Saint-Martinois sportif de haut niveau	19
Villes et villages fleuris : 1 ère fleur confirmée.....	20
Les petits éco-responsables : Atelier parent/enfant	21
Concert de JAZZ.....	21
Mise en révision du Plan Local d'Urbanisme	22
État civil.....	24





En ce début d'année 2024 et à un peu plus de deux ans des prochaines échéances municipales, nous nous devons de rendre compte aux Saint-Martinois de l'action de l'équipe municipale.

En préalable, il faut rappeler que la durée de notre mandat a été amputée de 7 mois. Cela a été dû, d'une part, à des élections tardives (fin juin au lieu de mars 2020) liées à l'épidémie de la Covid-19. D'autre part à l'annulation, consécutive au recours du maire sortant, des élections municipales par le Tribunal Administratif (TA). Ceci a entraîné une vacance du conseil municipal de 3 mois (de novembre 2021 à fin janvier 2022) à l'issue de laquelle les Saint-Martinois ont largement confirmé l'équipe sortante le 23 janvier 2022.

La décision du TA, attendue à défaut d'être redoutée par mon équipe municipale élue en juin 2020, ne nous a pas permis de lancer nos projets majeurs (extensions du restaurant scolaire de l'école élémentaire et du centre de loisirs notamment). En effet, lancer ces projets aurait été irresponsable de notre part, car ceux-ci auraient pu être remis en cause, entraînant un grave préjudice financier pour notre commune, si nous n'avions pas été réélus en janvier 2022.

Au final, c'est donc plus de 2 ans qui ont été perdus !

À tout cela s'est malheureusement ajoutée, début 2022, une augmentation tant brutale qu'inattendue du prix de l'énergie et des matières premières liée notamment au conflit russo-ukrainien et à une distorsion entre l'offre et la demande. Ceci a eu pour conséquence immédiate une augmentation de plus de 30% du coût des investissements prévus dans notre programme. Ainsi, malgré plus de 376 507 € de subventions obtenues (État, CAF-95 et Département), nous avons dû déclarer infructueux le marché de travaux d'extension du centre de loisirs pour cause de prix des offres trop élevés.

Comme si cela ne suffisait pas, nous avons « hérité » en 2020 d'un bilan financier catastrophique avec notamment l'inscription au budget de recettes qui n'ont pas été réalisées (taxes d'aménagement annulées). De toute évidence le proverbe « il ne faut pas vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué » n'est pas connu de tous !

Nous avons, de ce fait, été contraints à encore plus de rigueur sur les dépenses de fonctionnement. Cela s'est traduit par le passage de l'éclairage de Saint-Martin-du-Tertre au tout LED et sa reprise en main par les services techniques. Nous avons aussi renégocié des contrats excessivement voire anormalement désavantageux pour la commune (photocopieuses et téléphonie principalement).

Heureusement, tous nos efforts de gestion (réduction des dépenses conjuguée à la recherche et l'obtention de subventions) ont été récompensés par une amélioration de notre santé financière et une meilleure capacité d'autofinancement. Ce redressement de nos finances devrait nous permettre de réaliser d'ici la fin de notre mandat plusieurs de nos projets, tout ceci sans augmenter la fiscalité locale comme nous l'avions promis en début de mandat.

Certains projets, tels que l'enfouissement des lignes électriques et la rénovation des voiries, ne pourront malheureusement pas être finalisés d'ici la fin de notre mandat. Nous les inscrirons en priorité dans notre programme que nous vous soumettrons en 2026.

Il me reste à vous souhaiter tous mes vœux de bonheur à vous ainsi qu'à vos proches. Que 2024 soit une année pleine de découvertes, de réussites et de moments précieux.

Prenez bien soin de vous !

Thierry PICHERY
Maire de Saint-Martin-du-Tertre

Bilan à mi-parcours

Contexte : La ville s'est donnée les moyens de réaliser son programme.

En arrivant en 2020, le bilan financier était mauvais, avec de fausses recettes inscrites au budget (taxe d'aménagement pour des projets annulés...). Il a fallu rechercher des économies (renégociations des contrats, économie d'énergie électrique...), recourir à un emprunt, transférer une partie des recettes du budget assainissement et solliciter des subventions.

La ville a signé une convention importante, le contrat d'aménagement régional (CAR), pour 4 opérations :

- Extension du restaurant scolaire,
- Réhabilitation de la salle polyvalente Prévert,
- Construction d'une ludothèque,
- Création d'un logement d'urgence.

Le CAR donne, sur le prix hors taxe, 70% réparti comme suit :

- 50% de subventions de la part du Conseil régional,
- 20% de subventions de la part du Conseil départemental

Sauf exception, la ville doit payer au moins 30% des investissements.

La commune est également remboursée, en grande partie, du montant de la TVA acquitté (16,404 % des 20% de TVA). Cela s'appelle le FCTVA et le remboursement s'effectue l'année suivant les dépenses (N+1).

La ville a aussi obtenu d'autres aides sur la plupart de ces projets.

Le montant total de ces aides s'élève aujourd'hui à 1 762 522,94 €.

Réaménagement de la place Louis Désenclos

Inaugurée le 2 juillet 2022 par le sous-préfet monsieur Denis DOBO-SCHOENENBERG en présence du député monsieur Guillaume VUILLETET, les travaux de réaménagement de la place Louis Désenclos¹ ont permis :

- la réfection complète des matériaux de surface, pour remplacer l'ancien enrobé par des pavés de récupération provenant de notre région,
- la création d'un espace vert supplémentaire, permettant de favoriser l'infiltration des eaux pluviales et pour donner à cette place un aspect moins minéral,
- la mise aux normes des réseaux enterrés, notamment l'eau pluviale qui était raccordée au réseau d'eaux usées,
- l'amélioration de l'accès aux personnes à mobilité réduite, par la création d'une rampe aux normes et d'un cheminement.



Le choix des matériaux et de plantes vivaces prendra, certes, plus de temps à se développer que des plantes annuelles, mais celles-ci auront un caractère plus durable et plus respectueux de l'environnement. Les arbres, des Chitalpas de Tashkent, fleurissent en été. Il y a également des fougères, des géraniums vivaces, des iris, des séslieries bleues, des jacinthes des bois ainsi que des rosiers. Afin de maintenir le lien entre l'ancienne et la nouvelle place, nous avons décidé de conserver 3 tilleuls. Chaque année, de nouvelles plantations seront réalisées pour enrichir la

¹ Du maire éponyme de Saint-Martin-du-Tertre, monsieur Louis Désenclos a géré la commune pendant près de 40 ans.

Bilan à mi-parcours

palette florale de ces parterres afin d'offrir aux Saint-Martinois un visuel plus coloré.

En espérant que cet équipement renové plaira aux habitants et usagers, nous réfléchissons pour offrir d'autres aménagements supplémentaires pour améliorer encore le cadre de vie de cette place LOUIS DÉSENCLOS.

Coût : 126 000 € HT – Subvention 40 132,20 € (DETR).

Rénovation de la cuisine de la Martinoise et de la salle Jacques Brel

En mai 2021, nous avons fait des travaux importants pour remettre aux normes la cuisine de la Martinoise (local et mobilier) et refaire également les fenêtres de la salle Jacques Brel (amélioration de l'isolation phonique et thermique).

Ces rénovations, plus que nécessaires, nous permettent aujourd'hui d'accueillir la restauration scolaire (école élémentaire) et périscolaire (centre de loisirs) !

Travaux : 26 304,10€ HT

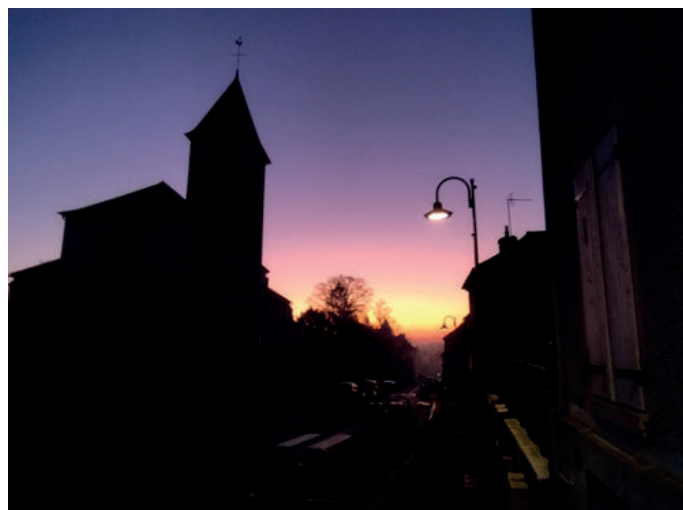
Mobilier : 19 745,56€ HT



Modernisation de l'éclairage public

En novembre 2021, nous avons mis fin au contrat avec un prestataire privé qui coûtait anormalement cher (30 000 €/an hors intervention !) pour des prestations très insatisfaisantes.

Nous avons ainsi repris en main l'éclairage public. La maintenance est désormais assurée par les services techniques et l'ensemble des lampes (voies publiques et bâtiments communaux) ont été changées par des LED.



Par ailleurs, dans le respect de la trame noire, nous avons restreint les heures d'éclairage dans l'espace public.

Depuis, le coût de l'investissement initial, qui s'élève à 75 211,76 € HT a été plus qu'amorti (la consommation de l'éclairage public a ainsi été divisée par deux !).

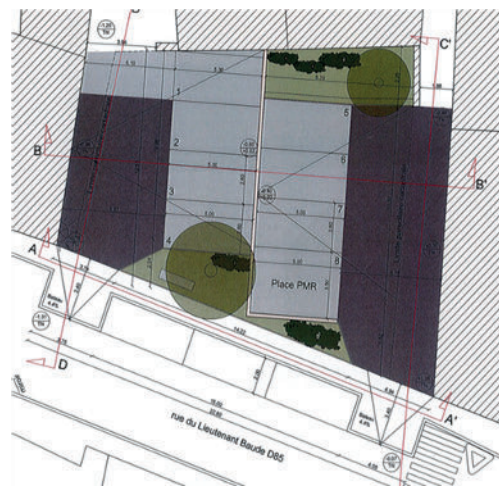


Bilan à mi-parcours

Auberge de Carnelle et nouveau parking

En octobre 2022, l'ancienne auberge de Carnelle achetée en janvier 2016 pour 129 000€, laissée à l'abandon et faute de pouvoir la réhabiliter (coûts exorbitants dépassant les 310 000 € TTC²), a dû être démolie, car elle présentait un danger réel pour les riverains et les usagers.

Cet emplacement, opportunément situé en face de l'église et de l'entrée du cimetière, nous a conduits au projet de création d'un parking de 8 places de stationnement.



Création d'allées au cimetière du Lieutenant Baude

Jusqu'en octobre 2020, les allées du cimetière étaient gravillonnées, revêtement incompatible pour un cheminement accessible à tous, y compris aux personnes à mobilité réduite (PMR).

Dès novembre 2020, pour un montant TTC de 27 700€, nous avons décidé de remplacer ces graviers par un revêtement en béton désactivé !

Travaux propres et nets..., pour une meilleure accessibilité du plus grand nombre !



² Délibération de juin 2017 : demande de subvention pour un projet estimatif de 360 129 € TTC

Création des trottoirs de la rue Corentin Celton

Auparavant, pour accéder à l'arrêt de bus situé devant le château ou au café de la Tour, les habitants des prés de Carnelle, notamment, devaient cheminer sur les bas-côtés herbés parfois instables, voire impraticables, de la rue Corentin Celton. Seule solution pour les piétons : emprunter la route avec une cohabitation potentiellement dangereuse avec les voitures.

Depuis novembre 2020, la création de trottoirs a permis de sécuriser et de conforter ces cheminements piétons.

Investissement : 35 898€ HT



Création d'allées aux abords de l'école maternelle Pauline Kergomard

Il y a quelques années encore, la sécurité du cheminement des plus petits jusqu'à l'école maternelle était « assurée » par un marquage au sol sur le parking, entre 2 rangées de voitures.

Désormais, un chemin en béton désactivé dédié permet un accès piéton à l'école Pauline Kergomard réellement sécurisé (investissement : 18 132,18€ HT).



Les jeux d'extérieur

La Municipalité a décidé de créer et de rénover des jeux d'extérieur pour nos plus jeunes. Le jeu situé dans l'espace Gavroche, près de l'école maternelle Pauline Kergomard, retiré en septembre 2020 pour des raisons de sécurité, a été remplacé en juillet 2021.

Le grand toboggan bleu de l'espace San Marcello a été remplacé en septembre 2022.

Le jeu représenté ci-contre a été installé près des Fontenelles pendant l'été 2022. Ce jeu a été choisi fin juin 2022, parmi 3 propositions, par des résidents du lotissement les Fontenelles (coût : 21 391€ HT).

Un jeu a également été installé dans la cour de récréation de l'école maternelle Pauline Kergomard.



Bilan à mi-parcours

Curage de bassin dans la station d'épuration

Pour maintenir la station d'épuration pleinement opérationnelle, nous avons fait faire les travaux de maintenance nécessaires : curage des réseaux, inverseurs de source, pont-brosses et reprise de nombreux tampons.



L'accueil des jeunes

L'accueil jeunes, dénommé « Squat des ados » depuis 2012, est un lieu d'accueil et d'animation apprécié des adolescents que nous souhaitons faire vivre et évoluer.

Depuis le début du mandat, nous nous sommes attachés à :

- déclarer cet accueil de mineurs auprès des services de l'État (SDJES du Val-d'Oise) pour offrir un accueil répondant à la réglementation en vigueur.
- Élaborer un projet pédagogique pour cette structure en référence au projet éducatif de notre commune.
- Revoir le règlement intérieur (délibération au conseil municipal du 12 décembre 2022).
- Élaborer et mettre en œuvre un plan de formation des animateurs.
- Obtenir des subventions de la part de la CAF-95, pour le fonctionnement du Squat des Ados et le développement des activités.
- Obtenir une subvention de la CAF-95 et de la MSA pour refaire l'aménagement de la salle d'activité.
- Mettre en place depuis d'été 2022, chaque mois de juillet, un séjour de vacances de 5 jours avec pratiques d'activités (nautique, char à voile...).
- Initier des ateliers pour la pratique d'une activité spécifique. C'est ainsi que 2 ateliers de boxe éducative ont été proposés à l'automne dernier en partenariat avec l'association de boxe de Saint-Martin-du-Tertre et animés par une intervenante du CDFAS d'Eaubonne.

Bravo et merci aux animateurs de la commune pour leur engagement auprès des jeunes.



Comité de la Caisse des écoles et les actions municipales pour les écoliers

Le Comité de la Caisse des écoles a soutenu de nombreux projets en faveur des élèves de nos deux écoles. La municipalité a également apporté son soutien financier sur certaines actions.

École **LANGEVIN WALLON** :

Projet piscine « SAVOIR NAGER » : 15 000€

Classe de neige « CLASSE TRANSPLANTÉE » : 75 000€

Projet Judo : 1 440€

Projet spectacle de Noël : 1 000€

Achats de chocolats...

Achats de calculatrices : 700€

École **Pauline KERGOMARD** :

Projet Art du Cirque : 1 200€

Projet Musique : 1 000€

Projet spectacle de Noël : 1 000€

Achat de livres, de range-vélos et de patinettes

Mobilier pour certaines classes

Modules extérieurs pour la cour de récréation

Prévention routière avec la PM de SMT

Labellisation France services 2023

L'accessibilité des services au public est l'un des principaux enjeux en matière d'égalité des territoires.

Le déploiement du réseau France Services en zone rurale, urbaine ou périurbaine permet aux usagers de procéder aux principales démarches administratives dans un lieu unique, en réduisant la fracture numérique.

Les services de l'État ont labellisé « France Services » notre mairie le 12 juillet 2023 et la convention départementale du Val-d'Oise France Services relative à la labellisation de la structure de Saint-Martin-du-Tertre a été signée en novembre 2023.

Cinq agents ont été formés à répondre aux questions afférentes de la dizaine d'opérateurs partenaires présents dans chaque espace France Services : Ministère de l'Intérieur, Direction générale des finances publiques, Ministère de la Justice, la Caisse nationale de l'Assurance maladie, la Caisse nationale d'Assurance retraite, la Caisse nationale d'Allocations familiales, Pôle Emploi, la Mutualité sociale agricole et le groupe La Poste.

Les missions de France Services sont de donner une information de premier niveau :

- o Accueil, information et orientation
- o Aide à l'utilisation des services en ligne
- o Facilitation administrative
- o Facilitation de la mise en relation
- o Aide et accompagnement par téléphone

Pour assurer la pérennité du réseau France services, l'État s'est engagé à verser une subvention de fonctionnement permettant de garantir la présence de deux agents d'accueil au sein de ces structures.

Année	2023	2024	2025	2026
Montant de la subvention	35 000 €	40 000 €	45 000 €	50 000 €

Pour rappel, la subvention est financée à la fois par l'État et les opérateurs.

Renseignements et contacts :

Téléphone : 01 34 09 15 00

Courriel : franceservices@mairie-saintmartin95.fr



Bilan à mi-parcours

Aidants Connect depuis 2022 (action CCAS)

Aidants Connect est un service public numérique qui permet à des aidants professionnels habilités de réaliser des démarches administratives en ligne de manière légale et sécurisée pour le compte de personnes en difficulté avec les outils numériques.



Pour rappel, les missions du conseiller numérique Aidants Connect s'articulent autour de trois piliers :

- Soutenir les Français dans leurs usages quotidiens du numérique (travailler à distance, consulter un médecin, vendre un objet, acheter en ligne, etc.).
- Sensibiliser aux enjeux du numérique et favoriser des usages citoyens et critiques (s'informer et apprendre à vérifier les sources, protéger ses données personnelles, maîtriser les réseaux sociaux, suivre la scolarité de ses enfants, etc.).
- Rendre autonomes les usagers sur leurs démarches administratives en ligne.

Les partenariats

Partenariats :

Nous développons des partenariats avec, par exemple, la Fondation John Bost, TriOr ou l'Éducation nationale.

La ville aide les associations telles que « Les Jardins familiaux des Cinq Sous » et « le Rucher du Vivray ». La commune a mis à disposition un terrain pour permettre la création de jardins familiaux, un local et un espace pour les ruches. En 2023, une animation a eu lieu pour la Journée de l'Abeille.



Actions de sensibilisation :

Animation botanique au Vivray (présentation des plantes sauvages).

Ateliers pédagogiques associant les enfants et les parents (constructions de nichoirs, d'hôtels à insectes et mangeoires).

Participation à la Journée de l'Environnement.

Ateliers avec le syndicat Tri-Or sur la gestion des déchets (Squat des Ados, écoles). Potager pédagogique avec la fondation John BOST.

Nous avons également voulu sensibiliser les habitants sur les enjeux du développement durable, en les aidant, par exemple, à s'approprier les questions de valorisation de leur cadre de vie. Cela s'est ainsi traduit par un soutien concernant l'achat de récupérateurs d'eau pluviale par les particuliers (Participation communale de 50 % du montant TTC d'acquisition avec un plafond de dépense de 150 € TTC).



Des actions moins visibles

Quelques exemples de petits travaux :

- Résidence les Cordonniers : changement des chaudières des 7 logements (26 846 €).
- Stade Raymond Fosset : changement d'un ballon d'eau chaude de 1500 l (3 124 €) et rénovation du logement du gardien (8 841€).
- Église : ajout d'un spot au-dessus de l'autel, renforcement du plancher dans le clocher, intervention sur la cloche pour 3 948 €.
- Mise en conformité des BAES (Blocs autonomes d'éclairage de sécurité).



Mise en conformité juridique et mise en sécurité des établissements recevant du public

Nous avons aussi mis de l'ordre dans les contrats. Quelques exemples :

2021 : Ramonage de la chaudière de l'école Langevin Wallon.

2022 : Mise aux normes des aérations CTA dans les deux écoles LANGEVIN WALLON et Pauline KERKOMARD pour un respect de la qualité de l'air et contrat avec la société KLIMA.

2022 : Contrôle de l'ensemble des équipements par QUALICONSLT pour le respect des recommandations liées à la sécurité (Commissions de sécurité périodiques).

2022 : Marché public pour les transports via une mutualisation et rationalisation des demandes (Squat des Ados, CCAS, ACELVEC et Caisse des écoles).

Équipements techniques

La commune a fait des efforts de modernisation de son matériel : achat d'un tracteur équipé pour déneiger (2021), de souffleurs électriques (2022), d'une tondeuse autoportée, d'un broyeur et d'un fourgon (2023).



Bilan à mi-parcours

L'action sociale

Naissance

À l'arrivée d'un nouveau-né, les parents reçoivent une carte de félicitations et un doudou.



Anniversaire de nos aînés

Dès 2020, le CCAS offre à tous les seniors âgés de 80, 85, 90, 95 et 100 ans, un joli bouquet fleuri.

Convivialité



Le CCAS organise des journées à la mer pour les familles et des sorties pour les aînés.

Ces moments de convivialité sont appréciés par les Saint-Martinois.

Le repas des anciens, la distribution des colis de Noël, la galette des Rois, la plantation des arbres de naissance sont également organisés chaque année.

Le CCAS est aussi à l'écoute pour l'action sociale, le logement et la mise en relation avec les institutions (MDPH, CIAS, téléassistance...).

Plan canicule

Celui-ci permet d'avoir un contact régulier avec le CCAS et ses bénévoles, d'apporter, en cas de canicule, des solutions comme le portage d'eau fraîche ou la mise à disposition d'un local tempéré.

Bourse au permis de conduire

Destinée aux jeunes Saint-Martinois de 18 à 25 ans, le CCAS participe au frais d'obtention du permis de conduire (voir conditions dans le bulletin municipal n°4, mars 2023).

Minibus

Depuis 2016, la municipalité propose aux personnes sans moyen de locomotion (non motorisées, sans permis de conduire, PMR) une aide à la mobilité dans le cadre des actes de la vie courante, notamment pour des déplacements de proximité.

Ainsi, tous les jeudis matin, le minibus de la commune peut transporter jusqu'à 8 personnes dans un supermarché de proximité (ex. : Viarmes, Luzarches ou Persan selon vos préférences).

Pour bénéficier de ce service, il suffit d'acheter en mairie des tickets d'une valeur unitaire de 2,5€.

Contact : 01.34.09.15.00 ou accueil@mairie-saintmartin95.fr.



L'extension du restaurant scolaire de l'école élémentaire

L'extension de la salle de restauration permettra d'accueillir plus d'enfants. La bonne performance énergétique du bâtiment (choix des matériaux et toit végétalisé) permettra de mieux gérer les périodes hivernales et caniculaires. Avec l'agrandissement de l'office (laverie, local à poubelles, vestiaires...), ce nouvel ensemble offrira aux enfants, mais également au personnel périscolaire, un environnement plus qualitatif.

Pendant la période de travaux, l'accueil des enfants de l'école et du centre de loisirs dans la salle Jacques Brel garantit la continuité du service de restauration. La Municipalité avait en effet anticipé en rénovant la cuisine de la Martinoise et les fenêtres de la salle Jacques Brel dès 2021.

Le montant du marché de travaux est de 707 000 € HT. Les subventions s'élèvent à 477 000 € (Conseil régional d'Île-de-France, Conseil départemental du Val-d'Oise, Caisse d'Allocations familiales, Agence de l'Eau Seine Normandie, État).

La qualité du sous-sol jugée insuffisante par le géologue expert, y compris pour les parties situées sous l'ancien restaurant scolaire, a entraîné un surcoût ainsi qu'un retard des travaux. Si le surcoût lié à la qualité médiocre du sous-sol pour la partie nouvelle du restaurant avait bien été anticipé, celui relatif aux parties situées sous l'ancien restaurant, qui n'a pourtant pas posé de problème pendant près de 20 ans, doit malheureusement être ajouté. Le surcoût en question consiste à injecter sous les murs existants une résine spéciale pour renforcer le sous-sol.

Le gros mobilier de l'office a été en partie renouvelé : armoire réfrigérée pour remplacer l'ancienne qui n'était plus aux normes, chariot pour les plateaux, seconde fontaine à eau, table de tri pour les déchets, armoires, vestiaires, four... Les dépenses (matériels, démontage des anciens mobiliers) ont été de 45 000 € et une subvention de l'ANCT de 22 377,50 € a été obtenue.

Les tables et les chaises seront également remplacées et des claustras installés. Les dépenses s'élèvent à près de 25 000 € HT et la subvention à 20 000 €.



Bilan à mi-parcours

Calendrier :

20 janvier 2022 : Réélection de la nouvelle équipe municipale ;

10 mars 2022 : Délibération du Conseil municipal demandant l'aide au titre des Conseils régional et départemental (CAR) ;

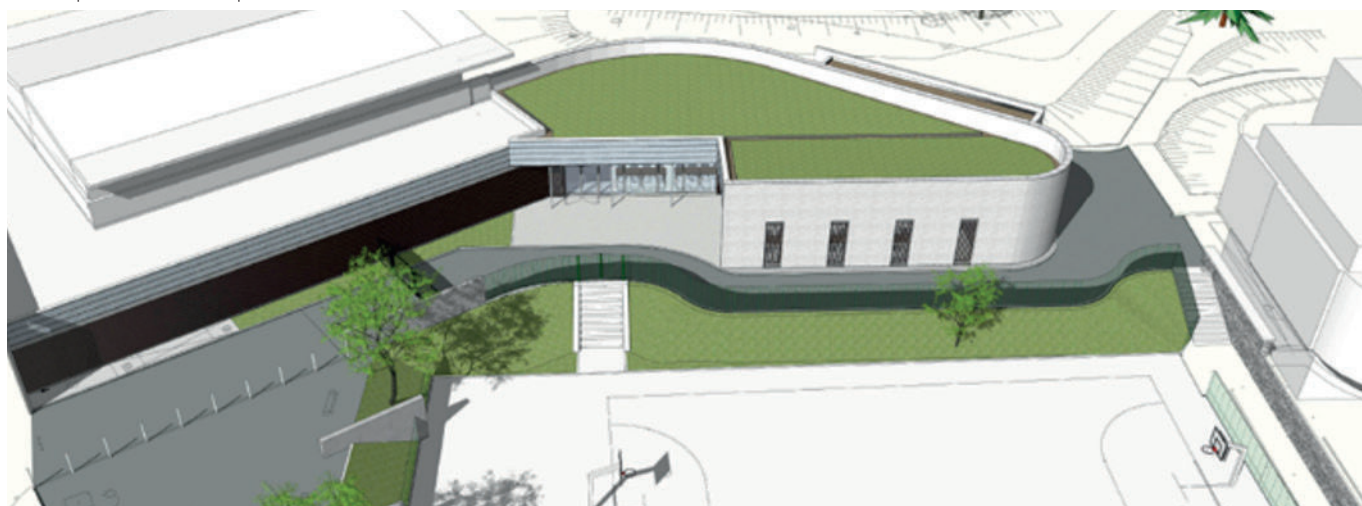
7 juillet 2022 : Délibération de la Commission permanente du Conseil régional décidant l'attribution des subventions régionales ;

12 sept. 2022 : Délibération du Conseil départemental du Val-d'Oise décidant l'attribution de l'aide départementale ;

9 janvier 2023 : Envoi des conventions de financement ;

12 juillet 2023 : Début du chantier de construction ;

Début juin 2024 : Objectif d'ouverture du restaurant.



La rubrique de la minorité (texte remis le 12/12/2023)

Décisions contestables

Le restaurant scolaire, très attendu par les enfants, est devenu hors de prix !

Les travaux ont commencé le 12/07/2023 et le chantier stagne. La livraison est prévue en février 2024 !!!

Pourquoi ce retard ? En parler en CM serait normal mais aucune information n'est donnée.

Les parents d'élèves s'inquiètent, d'autant plus que la salle Brel est mal chauffée et les enfants disent avoir froid durant les repas.

Par ailleurs, l'étude des architectes a mal débuté. Les travaux ont été estimés à 434.400 € HT dans le 1er CAR délibéré en CM du 8/07/2021. Celui-ci a été rendu infructueux après un 1er appel d'offres.

Un 2ème CAR a été délibéré en CM du 10/03/2022 réévalué à 485.000 € HT mais en dessous de la réalité.

En CM du 15/05/2023 à l'ordre du jour : Marché de travaux d'extension du restaurant scolaire, le choix s'est porté sur « RP Construction » pour 752.565 € HT. Afin de réduire ces coûts un avenant a été signé au marché initial pour – 44.892 € HT.

Sur les panneaux d'informations les travaux s'élèvent à 707.673 € HT soit un delta de 222.673 € HT avec la 2ème estimation. Où est l'erreur !

Les frais d'architectes sont de 47.677 € HT. Ajoutons les annexes et achats de mobilier pour 64.362 € HT, soit un total de 819.712 € HT (983.655 € TTC) avec un reste à charge de 357.238 €. En respectant le marché initial, les travaux d'extension auraient été plus abordables, sans tout démolir, sans toit végétalisé, mais notre avis sur l'élaboration du projet n'a pas été sollicité.

Extension du Centre de loisirs - ACELVEC

Ce projet d'extension vise à offrir environ 40 places supplémentaires avec la création de 2 salles d'activités, d'un atelier et d'un bureau de direction. Ceci avec une modification marginale de la structure existante qui permettra de différencier les enfants selon leur âge, avec notamment la possibilité d'accueillir les enfants à partir de 3 ans, en offrant des espaces bien adaptés à leurs besoins et leurs centres d'intérêt.

Cet équipement, construit il y a maintenant plus de quinze ans, commence à vieillir et nécessite une rénovation.

La ville a obtenu des subventions de :

- L'État : 120 872 €.
- La Caisse d'Allocations familiales du Val-d'Oise : 147 315,20 €
- Le Conseil départemental du Val-d'Oise : 108 320 €

Considérant les prix par trop élevés des offres, par 2 fois (le 20 juin 2022 puis le 28 avril 2023), la commission d'appel d'offres (CAO) a, unanimement, décidé de déclarer les marchés de travaux infructueux.

Le projet va être retravaillé pour être réalisable avec un montant acceptable.



Projet de réhabilitation des salles Prévert (Salles Noreev et Saint-Exupéry)

Salle polyvalente

Le projet offrira en plus de la salle Noreev (103 m²), un hall d'entrée (20 m²), un office (4,5 m²), des sanitaires hommes et femmes (21 m²). Il sera possible d'utiliser cette salle pour :

- des activités associatives,
- une salle d'activités pour le scolaire et extrascolaires,
- une salle d'exposition temporaire,
- une location de la salle (salle, hall, office et sanitaires).

Ludothèque - L'espace n'est pas qu'une ludothèque !

L'appellation ludothèque a été choisie pour obtenir des subventions optimales.

Le projet offrira des espaces d'accueil : espace d'éveil et espace imaginaire, correspondant à différents âges, une salle de jeux de société/salle de réunion pour la mairie ou les associations, un bureau, une réserve et de sanitaires enfants. Pour rappel, à partir du 1er janvier 2026, les normes de la Petite Enfance seront plus contraignantes. De ce fait et en l'état, le centre de loisirs ne pourra plus accueillir ni le RAM, ni la halte-garderie itinérante.



À l'étude pour demain

Le complexe Prévert pourra accueillir ces activités. Avec l'aménagement du Pré Lатар en parc paysager, cette réalisation donnera un souffle neuf au sud du territoire. La redynamisation de ce territoire permettra d'augmenter son attractivité et de doper les droits de mutation, sources de recettes financières pour la commune.

Les subventions ont été sollicitées et obtenues :

- Conseil régional d'Île-de-France : 218 638,26 €.
- Conseil départemental du Val-d'Oise : 87 455,00 €.
- Caisse d'allocations familiales : 171 000,00 €.

Le reste à charge pour la ville serait de :

- 96 537,38 € HT pour la salle polyvalente
- 204 430,53 € HT pour la partie ludothèque.



Le logement d'urgence

Nous souhaitons réhabiliter un logement situé rue de Viarmes pour en faire un « un logement d'urgence ».

Ce type de logement doit permettre d'accueillir des personnes en difficulté de logement durant quelques mois. Ce logement apportera une solution temporaire, afin de proposer un « répit » aux personnes ponctuellement en difficultés pour se loger sur des situations particulières telles que :

- Logement ayant subi un sinistre (dégât des eaux, incendie...)
- Logement insalubre,
- Incidents de la vie,
- ...

Actuellement, ce logement sert de base de vie pour les entreprises en charge de l'extension du restaurant de l'école élémentaire. Coût estimatif : 62 000 € HT et une subvention d'un montant de 31 000 €.



Création d'un tiers lieu en lieu et place de l'ancienne maison forestière

Le souhait est d'offrir en lieu et place de l'ancienne « maison forestière » un lieu de rencontre de type « tiers lieu ».

Il est envisagé les espaces suivant :

- Une salle de restauration d'environ 90 m² et sa cuisine de 30 m² ;
- un espace d'accueil (environ 30 m²) et ses bureaux (environ 40 m²) ;
- des locaux pour des artisans (environ 100 m²) ;
- des sanitaires pour le public, pour les artisans et le personnel.

La modification n° 4 du PLU, la plus récente, rend aujourd'hui ce projet possible. Un maître d'œuvre a été désigné.

Coût des travaux : 550 000 € HT et subventions à rechercher.



Désimperméabilisation de la cours de l'école élémentaire

Afin réduire, partout où cela est possible, l'imperméabilisation des sols, dont l'étanchéité prive la végétation d'un arrosage naturel et gratuit, sature les réseaux de collecte et fragilise les dispositifs d'assainissement, nous avons lancé le projet de désimperméabilisation de nos cours d'écoles.

Les cours basse et haute, dans leur état actuel, sont très minérales et ne donnent qu'une faible place au végétal.

Notre projet vise :

- à l'activation du paysage et de la biodiversité ;
- à la maîtrise des pollutions et de la qualité du sol ;
- au maintien d'îlots de fraîcheur ;
- au renforcement de la végétalisation avec un choix pertinent d'essences.



Le monde associatif

Saint-Martin-du-Tertre bénéficie d'une vie associative riche, active et diversifiée avec un vaste panel d'animations et de loisirs sportifs, culturels, socio-éducatifs.

Ainsi, plus de 32 associations disposent des équipements de notre village : La Martinoise, le Dojo, le local Tennis et ses courts, le Stade municipal Raymond Fosset et son terrain de football, la Tour du Guet...

Pour accompagner et soutenir ces associations, nos services vous accueillent en Mairie, aux jours et heures d'ouverture du secrétariat.

Les missions de ce service : gérer la mise à disposition des salles, aider au pilotage d'événements et de manifestations.

L'équipe municipale s'est attachée à donner de l'aide au monde associatif local en attribuant des subventions. Celles-ci ont été attribuées en transparence, avec une discussion autour de leurs projets.

Plus d'informations sur l'activité associative sur : <https://www.mairie-saintmartin95.fr/associations/>

Enquête statistique sur votre cadre de vie

L'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) réalise fin 2023 et début 2024 une enquête sur le thème du cadre de vie.

Cette enquête est essentielle pour mieux connaître votre cadre de vie, en tenant compte des modes de vie d'aujourd'hui.

Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'Insee chargé de les interroger prendra donc contact avec certains d'entre vous. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.

Des informations relatives à l'enquête sont disponibles sur le site internet : <https://www.insee.fr/fr/information/7651977>

Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.

Roulez petits bouchons



Depuis 2020, dans le hall de la mairie, se trouve un point de collecte de bouchons et de couvercles alimentaires.

Au début de notre collecte, nous étions en lien avec l'association « les bouchons d'amour », située à Saint-Leu-La-Forêt.

Cette dernière a arrêté son activité depuis peu et un nouveau partenariat s'est mis en place avec l'association « HANDI-CAP-PREVENTION ».

HANDI-CAP-PREVENTION collecte des bouchons en plastique, afin de les recycler et de récolter des fonds dans le but de financer du matériel pour les personnes en situation de handicap.

Actuellement cette association est présente sur 120 communes et collecte dans différents établissements. À Saint-Martin-du-Tertre, nous avons donc un point de collecte dans le hall d'accueil de la mairie et une collecte organisée depuis 10 ans à l'école élémentaire Langevin-Wallon.

Les bouchons ainsi récupérés sont vendus à une usine de recyclage située près de Beauvais. Ils y sont broyés, fondus et transformés en granulés qui seront employés à la fabrication de différents objets : seaux, pots de fleurs, bacs de collecte d'ordures ménagères...



Contact :

3 allée Beethoven 78 400 CHATOU

06.83.57.28.16

www.handicaprevention.com

handicaprevention@gmail.com



Je suis un QR code scannez-moi
pour visiter notre site.

Aurélien Balbinot, Saint-Martinois sportif de haut niveau

Aurélien BALBINOT, Saint-Martinois de cœur (ses parents habitent toujours à Saint-Martin-du-Tertre), commence le judo à Saint-Martin-du-Tertre dès l'âge de 3 ans. Ces sports martiaux lui inculquent une rigueur et un code moral très important pour lui, comme le respect, l'amitié, la politesse, l'honneur et bien d'autres valeurs encore. Sapeur-pompier volontaire depuis plus de deux ans, Aurélien prépare le concours territorial avec pour objectif d'être sapeur-pompier professionnel.

Il en est aujourd'hui à sa 19^{ème} année de judo et 5^{ème} année de jujitsu. Compétiteur dans l'âme, Aurélien possède un palmarès remarquable tant en judo qu'en jujitsu :

- 8 fois champion du Val d'Oise, 2 fois champion de Paris et 3 fois champion d'Île-de-France en Judo,
- 3^{ème} au championnat de France 2018 (Judo)
- Champion de France 2020 (Jujitsu)
- Qualifié au Championnat du monde 2020 (annulé à cause du Covid - Jujitsu)
- Vice-champion de France 2020, surclassé en adulte (Jujitsu)
- 2 fois champion de Paris par équipe (Judo)
- 3^{ème} au championnat de France adulte 2022 (Jujitsu)
- 3^{ème} au Grand Prix de paris 2022 (Jujitsu)
- 3^{ème} à la coupe d'Europe à Stuttgart 2022 (Judo)



En 2024, Aurélien aura à cœur d'améliorer ce brillant palmarès en Jujitsu en participant au Championnat d'Europe à Paris (19 janvier), à l'open international à Rio de Janeiro (1^{er} avril) et à la coupe d'Asie au Japon (7 juillet).

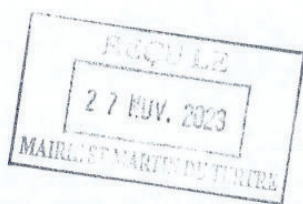
Mais représenter la France à l'international a un coût loin d'être négligeable (pour le transport et l'hébergement notamment). Aussi, pour réaliser ses objectifs, Aurélien aura besoin d'aides financières. En contrepartie, Aurélien s'engage à mettre en place un projet de communication, tel que des publications sur les réseaux sociaux, de la broderie sur les kimonos ou des goodies à l'effigie du partenaire.



Vous souhaitez le soutenir ?

Contact : balbinot874@gmail.com ou mairie@mairie-saintmartin95.fr

Villes et villages fleuris : 1^{ère} fleur confirmée



Contact :
Sophie LANIER
Chargé de mission Villes et Villages Fleuris
vvf@chooseparisregion.org / Tél : 06 10 64 07 63

Monsieur Thierry PICHÉRY
Maire
Hôtel de Ville
Place de la Mairie
95270 SAINT-MARTIN-DU-TERTRE

Paris, le 06 novembre 2023

Objet : Délibération du jury régional du label Villes et Villages Fleuris

Monsieur le Maire,

J'ai le plaisir de vous informer que le jury régional des Villes et Villages Fleuris, le label de qualité de vie, a décidé de confirmer la **1^{ère} Fleur** à la commune de SAINT-MARTIN-DU-TERTRE.

Le jury a été sensible à l'accueil qui lui a été réservé, en présence d'une équipe investie dans l'embellissement du cadre de vie de la commune.

Veuillez trouver, ci-joint au présent courrier, les conclusions du rapport de visite rédigé par les membres du jury régional. Le rapport de visite pourra être consulté dans son intégralité dans l'espace qui vous est dédié sur l'extranet du CNVVF, à compter du mois de décembre.

Nous vous convions à la remise des prix de la saison 2023 du label Villes et Villages Fleuris qui se déroulera le **lundi 04 décembre, à 16h**, au sein du Conseil Régional d'Île-de-France, à Saint-Ouen. L'invitation officielle vous sera adressée prochainement.

Avec mes félicitations, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments distingués.


Hamida REZEG
Présidente du Jury Régional VVF
Déléguée Spéciale en charge du Tourisme au
Conseil Régional d'Île-de-France

Les petits éco-responsables : Ateliers parents / enfants

Dans une continuité de l'intérêt que suscite le respect de notre environnement et de la fidèle participation des enfants accompagnés de leurs parents, des élus ont proposé deux ateliers le week-end du 11 et 12 novembre dans les locaux du centre de loisirs. Un atelier consistait à réaliser des guirlandes de pommes de pin garnies de graines, des boules de graisse à l'aide de moules à gâteaux ainsi que la fabrication de mangeoires pour les oiseaux. Chaque participant a pu emporter de quoi nourrir les oiseaux cet hiver et apprendre les bons gestes à adopter pour maintenir les oiseaux en bonne santé pour ainsi pérenniser les cycles et l'équilibre de notre belle nature.

Cela a fait suite aux deux précédents ateliers : construction d'hôtels à insectes et de nichoirs.

Nous envisageons pour 2024 des sorties nature en partenariat avec le PNR (Parc Naturel Régional), nous serons ravis de vous revoir. N'oubliez pas de prendre des photos et de les transmettre par mail à la mairie pour témoigner de la continuité des réalisations dans leur environnement, merci à vous.



Concert de Jazz

**A Saint
Martin
SM Animation**

L'association Saint Martin Animation a accueilli un Quartet de Jazz du collectif Galiane à la Martinoise le dimanche 26 novembre. Les quelques spectateurs présents ont pu apprécier la belle énergie d'improvisations et le professionnalisme des musiciens, Fabrice Hélias à la

contrebasse, François Michaud au violon, Viviane Arnoux à l'accordéon et Kristel Famelart au chant. Un programme de musique variée et de bonnes crêpes étaient proposés pour réchauffer cette après-midi pluvieuse. Après le concert un spectateur a transmis ce message que voici : « Merci pour la découverte du Quartet Galiane et leur originalité acoustique qui rendent l'écoute agréable, égayante et enrichissante par la manière singulière de « toucher » les airs, voix et instruments. Merci aux artistes ».



Mise en révision du Plan Local d'Urbanisme

Consciente des enjeux de son territoire et de la portée transversale du PLU, le conseil municipal engage cette révision générale du PLU suivant les objectifs ci-dessous :

- Préserver le cadre de vie en maîtrisant le développement urbain pour protéger les espaces agricoles, naturels et les paysages,
- Renforcer la protection de certains espaces libres, verts, boisés ou paysagers en zone urbaine du territoire en mettant en œuvre un urbanisme qui crée des lieux de respiration et de fraîcheur par l'augmentation de la surface de pleine terre et la diminution des sols imperméables, la plantation de nouveaux arbres,
- Définir, au regard des prévisions économiques et démographiques, les besoins de la commune, notamment en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'environnement, de transports et de déplacements, d'équipements et de services à la population,
- Rationaliser le zonage de certains secteurs et adapter le zonage de certaines parcelles afin d'assurer la cohérence urbaine,
- Prendre en compte la problématique de gestion des réseaux, des eaux pluviales et de l'aléa inondation, dans un souci de résilience,
- Conforter et développer des équipements et des services adaptés aux besoins de la population,
- Encadrer et maîtriser l'offre de logements en favorisant la mixité sociale, intergénérationnelle et urbaine de manière cohérente avec les objectifs et les besoins du territoire, en prenant en compte le parcours résidentiel,
- Conforter et valoriser le tissu économique local, notamment les commerces et les zones d'activités,
- Permettre la rénovation et la valorisation du centre-ville pour le rendre plus attractif et améliorer le rayonnement de la commune,
- Favoriser l'aménagement à l'aune du développement durable et de la transition écologique,
- Promouvoir des opérations d'aménagement durable et des constructions de qualité,
- Permettre le développement des technologies numériques et l'innovation technologique en matière de construction, d'aménagements ou de services, dans un souci d'amélioration de l'espace urbain et de ville durable, accessible et connectée,
- Proposer un projet d'aménagement et de développement durables (PADD) cohérent, pertinent et partagé,
- Réexaminer les zones d'urbanisation future et actualiser les emplacements réservés,
- Intégrer les nouvelles dispositions législatives et réglementaires, et anticiper leurs évolutions.

Il s'agit de débattre de l'opportunité, des objectifs et orientations principales du document d'urbanisme, de ses enjeux socioéconomiques et de ses impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire. Les modalités prévues sont les suivantes :

- Affichage en Mairie, dans les mairies annexes et à la Direction du Développement Territorial, de la délibération prescrivant la révision générale du PLU, définissant les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation, pendant toute la durée des études nécessaires ;
- Information sur le site internet de la Ville et dans les publications municipales ;
- Mise à disposition d'un registre (ou d'un cahier de concertation dématérialisé) à la Direction du développement territorial : les observations pourront être adressées à Monsieur le Maire par courrier ou par mail (en précisant « Révision du PLU »), ou être consignées dans un registre ou un cahier tenu à la disposition du public aux jours et heures habituelles d'ouverture de la mairie située Place Louis Désenclos à Saint-Martin-du-Tertre ;
- Organisation de réunions avec les acteurs locaux (associations, acteurs économiques) qui pourront prendre la forme d'atelier de concertation.
- Tenue d'au moins deux réunions publiques (dont l'organisation pourra être adaptée en fonction du contexte sanitaire) aux moments de l'élaboration du PADD (Projet d'aménagement et de développement durable) et avant l'arrêt du projet, qui permettront aux administrés de s'exprimer sur les orientations choisies par la municipalité.

Plan Local d'Urbanisme de Saint-Martin-du-Tertre



La Municipalité a décidé de prescrire la révision de son Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Aujourd'hui, la révision du PLU est l'occasion pour les habitants de participer aux choix de développement et d'aménagement futurs de Saint-Martin-du-Tertre au cours des prochaines années.

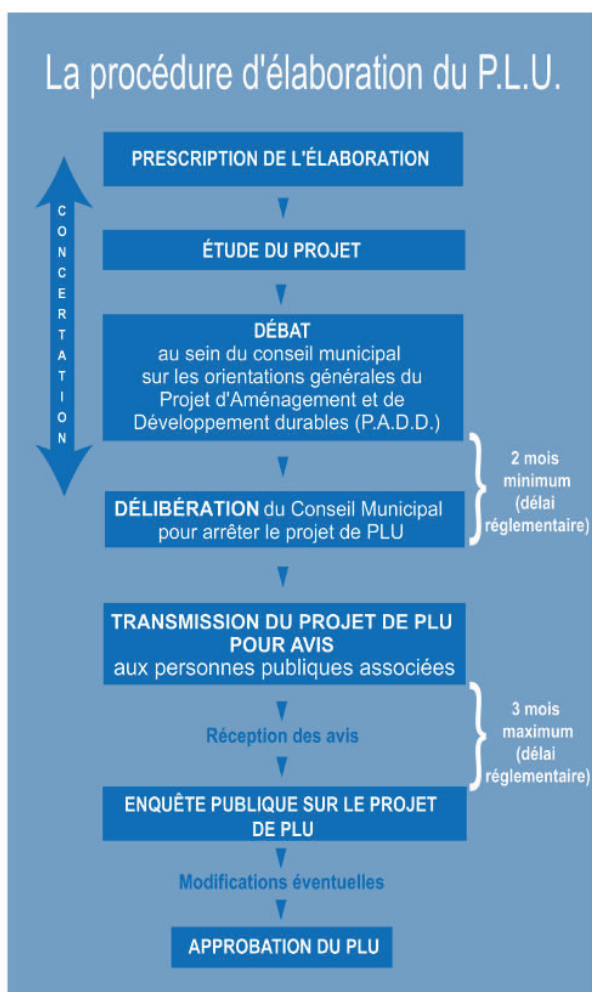
Qu'est-ce qu'un P.L.U. ?

Le PLU est un document juridique qui cadre le développement de la commune pour les années à venir en termes de population, d'aménagements, d'environnement... *C'est l'expression du visage futur de Saint-Martin-du-Tertre.*

Reflet d'une véritable politique urbaine, il est un document à la fois stratégique et opérationnel. Il privilégie *la prise en compte globale des enjeux et le projet urbain*. Lisible pour les citoyens, il facilite la concertation.

Le PLU est l'outil de référence pour accorder ou refuser les permis de construire. Il définit *la destination du sol* (habitations, activités, espaces naturels...) et les conditions d'implantation des éventuelles constructions (hauteur, stationnement, surface de plancher constructible...).

La procédure d'élaboration du P.L.U.



Le contenu du dossier de P.L.U.

Le dossier de PLU comprend six documents :

1. Le rapport de présentation

- Analyse de la situation actuelle de la commune et des tendances constatées (diagnostic)
- Explication des choix retenus pour le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) et évaluation des conséquences sur l'environnement

2. Le Projet d'aménagement et de développement durables

Le PADD contient les orientations générales d'aménagement et de développement retenues sur le territoire communal.

3. Les orientations particulières d'aménagement (document opposable)

Elles définissent pour certains secteurs des principes d'aménagement permettant de mettre en valeur ou de conserver les caractéristiques des lieux.

4. Le Plan de zonage (document opposable)

Le plan précise l'affectation des sols selon différents types de zones : les zones urbaines (zones U), les zones à urbaniser (zones AU), les zones agricoles (zones A) et les zones naturelles (zones N).

5. Le Règlement (document opposable)

Il définit pour chaque zone :

- les types d'occupation du sol interdits ou autorisés sous conditions,
- les règles applicables pour construire sur un terrain donné.

6. Les pièces annexes, notamment :

- les servitudes d'utilité publique
- les annexes sanitaires.

Naissances

TANIÈRE Alia née le 23 octobre 2023 à Beaumont-sur-Oise.

PEUTEMAN Charlie, Damien né le 27 octobre 2023 à Beaumont-sur-Oise.

VIGILANT Ambre, Eva, Solesne née le 24 octobre 2023 à Gonesse.

BELMILOUD Lina, Salima née le 23 novembre 2023 à Pontoise.

CARDOSO REAL LOPES Jonah né le 13 décembre 2023 à Pontoise.

Mariages

SINGH Amar et POUSSIER Angeline, Yvette, Odette, mariés le 25 novembre 2023.

PACS

VINCENT Donatien, Gérard, Philippe et DE NEVE Justine, Valériane, Bérangère le 7 novembre 2023.

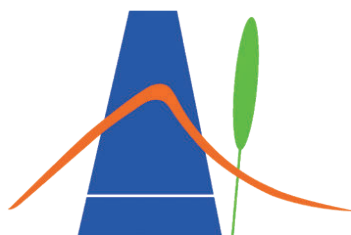
Décès

MAGNIER Melvin décédé le 4 novembre 2023.

LE PICARD Fabrice, Jean décédé le 24 novembre 2023.

CLEUX Michel, Jean, Lucien décédé le 9 décembre 2023.

DESHAIES Madeleine, Germaine épouse BOURGEOIS décédée le 7 janvier 2024.



Saint-Martin-du-Tertre